

RPROPE :

Responsabilité civile professionnelle, pollution et environnementale

Une solution unique et simplifiée pour les entrepreneurs et les consultants en environnement, combinant l'assurance responsabilité civile générale, la responsabilité civile pollution des entrepreneurs et l'assurance responsabilité professionnelle (erreurs et omissions) sous une seule police coordonnée. Elle offre une protection claire et complète contre les risques liés aux activités d'exploitation, à la pollution et à la responsabilité professionnelle — conçue sur mesure pour les réalités du secteur de l'environnement.

Appétit cible

- Travaux d'entrepreneurs en environnement
 - Travaux de décontamination — moisissures, plomb, amiante et BPC
 - Installation, entretien ou retrait des réservoirs de stockage
 - Intervention en cas d'urgence
 - Échantillonnage des sols et des eaux souterraines
 - Entrepreneurs en forage (prélèvement d'échantillons pour détection de contamination)
 - Construction et installation de barrières de confinement et de membranes étanches
 - Restauration après sinistre — incendie et dégâts d'eau
 - Construction, agrandissement et recouvrement de lieux d'enfouissement
 - Restauration et aménagement de milieux humides
 - Entrepreneurs industriels (certaines catégories)
- Activités de conseil en environnement
 - Évaluation, conception de plans de décontamination et surveillance — amiante, plomb et moisissures
 - Analyse de la qualité de l'air intérieur
 - Évaluations environnementales de sites — Phases I, II et III
 - Services-conseils en traitement des eaux usées
 - Services-conseils en matière de réglementation, délivrance de permis et audits de conformité
 - Formation et services-conseils en matière de sécurité et d'hygiène du milieu
 - Analyses environnementales en laboratoire
 - Conception et mise à l'essai de systèmes de réservoirs de stockage

Points saillants de la garantie

- Polices pluriannuelles offertes pour des projets particuliers
- Montants de garantie offerts jusqu'à 10 000 000\$, selon la catégorie d'activités, à titre primaire ou excédentaire

Garanties offertes

- Responsabilité civile générale
 - Formulaires de garantie types du BAC
 - Offerte sur la base de la survenance des dommages et des réclamations présentées
 - Garantie flexible comprenant des extensions pour les avantages sociaux et de nombreux autres éléments
- Assurance de la responsabilité civile pollution des entrepreneurs
 - Offerte sur la base de la survenance des dommages ou des réclamations présentées
 - Pollution soudaine et accidentelle des lieux assurés, sur une base globale
 - Garantie offerte pour les incidents de pollution découlant de travaux exécutés par vous ou pour votre compte
 - Couvre les frais de dépollution, la responsabilité civile pollution liée au transport, la garantie des lieux d'élimination n'appartenant pas à l'assuré ainsi que les dommages corporels et matériels causés à des tiers par un incident de pollution, y compris les frais de remise en état, les dommages aux ressources naturelles et la garantie des travaux terminés.
- Responsabilité civile professionnelle
 - Offerte sur la base des réclamations présentées
 - Les dommages professionnels comprennent les dommages corporels, les dommages matériels et les frais de dépollution
 - Les dommages comprennent les intérêts avant et après jugement ainsi que les dommages punitifs lorsque la loi l'autorise
 - Les services professionnels comprennent les services exécutés en votre nom



markel.ca

Personnes-ressources

Toronto : Sarah Martin sarah.martin@markel.com 416-601-3245
Montréal : Dorite Assouline dorite.assouline@markel.com 416-601-2475
Région de l'Ouest : Brian Franklin brian.franklin@markel.com 403-291-1653